CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E39749** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2027**

ÉDITÉ LE 07/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1992

Raison sociale : BUFAUMENE SARL

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 20/04/2015

Capital : 220 000

RUE DU TRECH
ZAC AGEN SUD
47000 AGEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN 384322194

Siret : 384 322 194 00026

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 7195812-001

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 309210532005

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 309210532005

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 0553471955 **Fax :**

Portable : 0680238769

Responsabilité légale :
BUFAUMENE JANNICK GÉRANT

Site Internet : http://www.bufaumene.com

E-mail : contact@bufaumene.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 201 660 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	12	10/12/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/10/2026 13:12

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.